

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 26 MARS 2025

N° 2025-35

Adoption des Budgets
Primitifs 2025 de Grand
Belfort Communauté
d'Agglomération - Budget
Principal, Budgets
Annexes de l'eau et de
l'assainissement

Le 26 mars 2025, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna KETFI-CHARIF, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, M. Arnaud MIOTTE, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Laurent DEMESY,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechène** : Mme Corinne AYMONTIER, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, Mme Charlene AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, Mme Corinne CASTALDI, M. Philippe LEGROS, M. Olivier BLOCH, M. Maxime BOURQUIN, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Marie-Josée BAILLIF, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : Mme Anne-Claude TRUONG, **Danjoutin** : M. Pierre GOBERT, **Eguenigue** : M. Gérard PAYROU, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : M. Dominique JEANNIN, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-chateau** : M. Michaël BRUN, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vétrigne** : M. Alain SALOMON.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)

M. Patrick DUMEL (suppléant de M. Michel BLANC)

M. Roger CHENUT (suppléant de Mme Isabelle SEGURA)

Mme Marie-Ange PERREZ (suppléante de M. Jean-François ROUSSEAU)

Etaient absents :

M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente

M. Eric KOEBERLÉ Vice-président - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président

M. Jean Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Philippe LEGROS (Belfort)

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Nikola JELICIC (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)

M. François BORON (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO (Belfort)

Mme Christiane EINHORN (Belfort) - mandataire : Mme Nathalie BOUDEVIN (Belfort)

M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Pascal GROSJEAN (Bermont)

M. Florian BOUQUET (Châtenois-les-forges) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Pierre GOBERT (Danjoutin)

Mme Dorothee FERNANDEZ (Denney) - mandataire : M. Michael JÄGER (Menoncourt)

Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - mandataire : Mme Christine BAINIER (Phaffans)

Mme Marie-Line CABROL (Offemont) - mandataire : Mme Parvin CERF (Belfort)

M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse) - mandataire : M. Arnaud MIOTTE Conseiller communautaire délégué

M. Gérald LORIDAT (Bavilliers)

Mme Samia JABER (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort)

Mme Marie-José FLEURY (Belfort)

M. Henri OSTERMANN (Cunelières)

M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)
M. Roland JACQUEMIN (Vézelois)
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)
M. Michel BLANC (Lacollonge) - suppléé(e)
Mme Isabelle SEGURA (Petit-croix) - suppléé(e)
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul Moutarlier

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 20h52.

Direction des Finances

Références : MM/RB/CN/DB/CM
Code matière : 7.1

Objet : Adoption des Budgets Primitifs 2025 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération - Budget Principal, Budgets Annexes de l'eau et de l'assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L5211-1 et L5211-9, ses articles L5211-36 et suivants relatifs à l'adoption du budget intercommunal ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment son chapitre 1 du titre 3 du tome 5 qui renvoie à l'article 1 du chapitre 4 du titre 1 du tome 2 relatif au budget primitif ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2024-099 en date du 6 aout 2024 portant statuts du Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n°2025-8 en date du 13 février 2025 actant qu'un débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2025 s'est tenu à l'appui d'un rapport ;

Considérant que les Compte Financier Unique 2024 et que l'affectation des résultats 2024 viennent d'être présentés ;

Le Budget Primitif 2025 du Grand Belfort, qui vous est présenté a pour but de doter la collectivité des moyens nécessaires pour l'accomplissement de ses missions et la réalisation de ses projets. Il prévoit par conséquent les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes.

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire et au vu de l'adoption du Compte Financier Unique 2024 et de l'affectation des résultats 2024, le budget primitif 2025 qui vous est présenté inclut les résultats de 2024.

Le montant total des crédits qu'il vous est proposé d'adopter s'élève à 189,4 millions d'euros investissement et fonctionnement confondus :

- Budget Principal :	144,7 millions d'euros,
- Budget Eau :	20,4 millions d'euros,
- Budget Assainissement :	24,3 millions d'euros,

Le présent rapport synthétise les propositions d'ouvertures de crédits figurant dans la maquette budgétaire. Il liste également l'attribution des subventions aux associations détaillées ci-après et figurant dans la maquette.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget Principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement,

de voter les crédits par nature et pour chaque section au niveau du chapitre,

d'approuver la répartition des crédits de subventions dont la liste est annexée au document budgétaire et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'objectif et de moyen avec les associations et organismes, en fonction des seuils réglementaires ou des modalités de versement,

de procéder à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du conseil communautaire, soit au sein de leur Conseil d'Administration, soit en qualité de salarié,

- Mme Delphine MENTRE, M. Alain PICARD, Mme Marie-Josée BAILLIF ne prennent pas part au vote concernant le Théâtre GRANIT,
- Mme Delphine MENTRE ne prend pas part au vote concernant Viadanse,
- M. Eric KOEBERLE ne prend pas part au vote concernant l'ESTA,
- M. Damien MESLOT ne prend pas part au vote concernant Territoire de Musiques,
- M. Rafaël RODRIGUEZ ne prend pas part au vote concernant la Vallée de l'énergie,
- M. Rafaël RODRIGUEZ ne prend pas part au vote concernant Véhicule du futur,
- Mme Marie-Laure FRIEZ ne prend pas part au vote concernant ATMO.

d'approuver les durées d'amortissements applicables et présentées dans la maquette,

d'autoriser le versement des participations et cotisations aux organismes auxquels le Grand Belfort est adhérent, selon les montants arrêtés par leurs organes délibérants,

d'autoriser Monsieur le Président, conformément à la nomenclature M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel.

d'acter une modification de subventions qui interviendra lors du prochain conseil communautaire afin de porter la subvention de l'association du théâtre le Pilier à hauteur de 67.000€ et celle du BAUHB à hauteur de 150.000€.

Pour	74	
Contre	1	M. René SCHMITT
Suffrages exprimés	75	
Abstentions	1	Mme Annie BAULAY
Ne prend pas part au vote	8	M. Damien MESLOT, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRE, M. Eric KOEBERLE, M. Alain PICARD, M. Karel TRAPP, Mme Marie-Josée BAILLIF

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 26 mars 2025 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 3 avril 2025
Date de télétransmission : 3 avril 2025
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20250326-lmc134103-BF-1-1

BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2025 est voté en application de l'instruction budgétaire M57 conformément à la délibération 2021-150 du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021. Son adoption intervenant à la suite de l'approbation du Compte Financier Unique 2024, le budget 2025 intègre les résultats de l'année précédente ainsi que les restes à réaliser pour la section d'investissement.

1. L'équilibre général

L'équilibre global du budget principal s'établit à 144,7 millions d'euros comprenant les opérations réelles de la section de fonctionnement détaillées ci-après.

BALANCE FONCTIONNEMENT	2024	2025	ECART	%
Charges à caractère général	17 781 749,00 €	18 903 715,00 €	1 121 966,00 €	6,31%
Charges de personnel	22 118 000,00 €	23 105 507,00 €	987 507,00 €	4,46%
Reversements de fiscalité	24 699 045,00 €	24 611 812,00 €	- 87 233,00 €	-0,35%
Autres charges de gestion (dont SDIS)	13 494 669,00 €	13 941 003,00 €	446 334,00 €	3,31%
Charges financières	1 513 000,00 €	2 034 000,00 €	521 000,00 €	34,43%
Charges exceptionnelles	80 000,00 €	45 000,00 €	- 35 000,00 €	-43,75%
Dépenses réelles de fonctionnement	79 686 463,00 €	82 641 037,00 €	2 954 574,00 €	3,71%
hors reversements	54 987 418,00 €	58 029 225,00 €	3 041 807,00 €	5,53%
Impôts et taxes	24 947 480,00 €	24 855 719,00 €	- 91 761,00 €	-0,37%
Fiscalité locale	39 545 071,00 €	41 680 586,00 €	2 135 515,00 €	5,40%
Dotations	19 405 795,00 €	19 026 571,00 €	- 379 224,00 €	-1,95%
Produits des services	4 363 992,00 €	4 310 304,00 €	- 53 688,00 €	-1,23%
Atténuation de charges	40 500,00 €	85 500,00 €	45 000,00 €	111,11%
Produits financiers	270 000,00 €	320 000,00 €	50 000,00 €	18,52%
Produits de gestion dont participation des budgets annexes	49 479,00 €	69 702,00 €	20 223,00 €	40,87%
Recettes réelles de fonctionnement	88 622 317,00 €	90 348 382,00 €	1 726 065,00 €	1,95%
Résultat de fonctionnement reporté	- €	3 706 598,22 €	3 706 598,22 €	NC
Épargne brute	8 935 854,00 €	11 413 943,22 €	2 478 089,22 €	27,73%
Amortissement du capital de la dette bancaire	5 200 000,00 €	5 930 000,00 €	730 000,00 €	14,04%
Épargne nette	3 735 854,00 €	5 483 943,22 €	1 748 089,22 €	46,79%

En raison de l'incertitude nationale pesant sur les budgets des collectivités, et comme souligné lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, le budget 2025 est approuvé après le vote du CFU 2024 et avec reprise du résultat 2024.

L'épargne brute et l'épargne nette progressent entre 2024 et 2025.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour l'exercice 2025 s'élèvent à 82,6 M€.

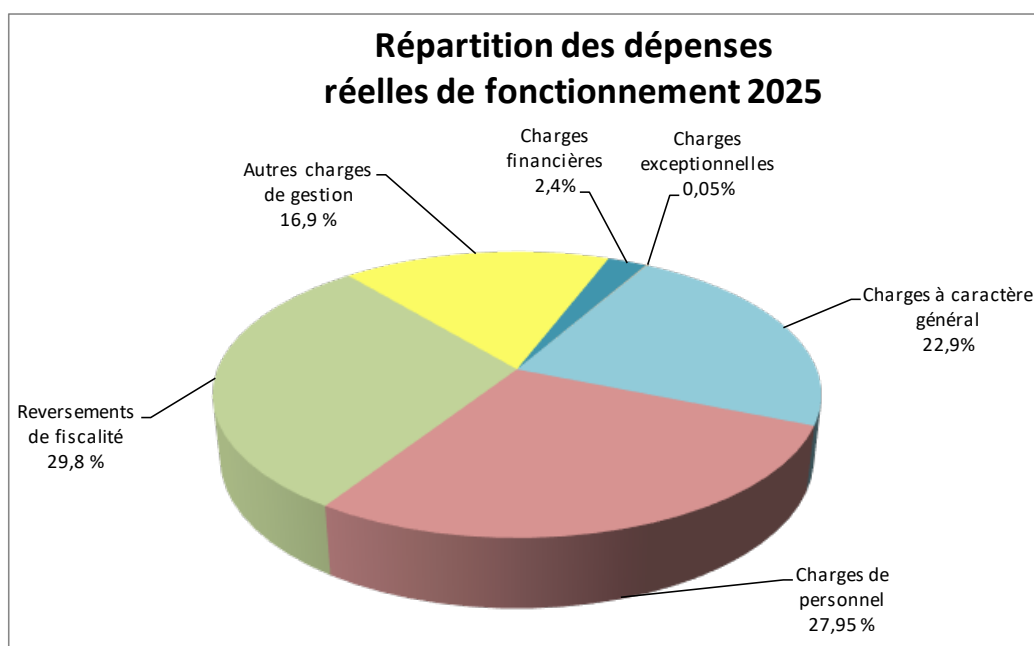
Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement

Dont Déchets Ménagers

2024	2025
79 686 463 €	82 641 037 €
15 546 700 €	17 212 220 €

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,95 M€ soit + 3,71 % par rapport au Budget Primitif 2024 dont 1,7 M€ de dépenses liées à la gestion des déchets ménagers (+ 11 %).



Charges à caractère général BP 2025 = 18 903 715 €
Augmentation de 1 122 K€ par rapport au BP 2024
<u>Evolution principales :</u>
Dont 1 209 K€ sur les Déchets ménagers
Suivi dispositifs Habitat + 155 K€
Conférences et forum dév. économique + 137 K€
Maintenance e école - 299 K€

Charges de personnel BP 2025 = 23 105 507 €
Augmentation de 987 K€ par rapport au BP 2024
<u>Evolution principales :</u>
Dont 390 K€ sur les Déchets ménagers
augmentation des cotisations maladie et CNRACL
Mise en place de la protection complémentaire
Augmentation du SMIC

Autres charges de gestion BP 2025 = 13 941 003 € dont SDIS 6 428 562 €
Augmentation de 446 K€ par rapport au BP 2024
<u>Evolution principales :</u>
Abonnement logiciel (dont maintenance e école) + 587 K€
Entretien des véhicules + 17 K€
Participation aux Errues - 41 K€
Indemnités liées à la crise - 50 K€

➤ **Les charges à caractère général :**

Les charges à caractère général augmentent de 1.122 K€ (soit + 6,31 %) pour s'établir à 18.903 K€.

Cette évolution correspond à :

- La forte augmentation des charges liées aux déchets ménagers de + 1.209 K€ dont :
 - o Coûts tri et collecte + 300 K€.
 - o Coûts de traitement liés aux Biodéchets + 275 K€.
 - o Coût incinération + 218 K€.
 - o Coûts de maintenance ; entretien et nettoyage des conteneurs + 155 K€.
 - o Coûts de location des véhicules et des chargeurs en déchèterie + 122 K€.
- Festival INOUIH et forum H2 du service Développement économique + 137 K€ (organisation en alternance avec Pays de Montbéliard Agglomération).
- Etude sur l'hydrogène (co-financement ADEME) + 70 K€.
- Diminution des coûts de maintenance des logiciels - 299 K€ suite à leur changement de chapitre budgétaire des autres charges de gestion courantes.

- Baisse des dépenses d'énergie : - 80 K€

➤ **Les charges de personnel :**

Les charges de personnel progressent de + 987 K€ (soit + 4,46 %), pour atteindre 23 105 K€ notamment suite aux mesures suivantes :

- Augmentation de 1 point des cotisations maladie.
- Augmentation de 4 points des cotisations CNRACL.
- Mise en place de la protection sociale complémentaire.

➤ **Les reversements de fiscalité :**

D'un montant de 24,6 M€, les reversements de fiscalité représentent le poste de dépenses de fonctionnement le plus important.

Ils correspondent principalement :

- Au montant de la contribution de l'EPCI au FPIC estimée à 700 K€ (en baisse de 100 K€ par rapport au BP24 sur la base du montant acquitté l'année précédente).
- Aux attributions de compensation (AC) qui s'élèvent à 23,8 M€. Le montant inscrit intègre la délibération n° 2024-100 en date du 10 octobre 2024. L'augmentation votée correspond à la modification de l'attribution versée à la commune de Belfort suite au transfert de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des réseaux urbains de chaleur et de froid (+ 7.768 €). Le détail des montants pour chaque commune est retranscrit dans le tableau page suivante.
- Le reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (+ 5 K€).

La première version du PLF 2025 (gouvernement Barnier) projetait une contribution des collectivités locales au déficit public au travers d'un fonds de réserve qui aurait ponctionné les recettes de GBCA de près de 1,3 M€.

Cette contribution des collectivités locales au redressement public a été revue à la baisse dans le PLF 2025. A ce jour, la liste des collectivités contributrices au redressement national n'est pas connue. Le budget 2025 ne contient donc pas cette nature de dépense. Mais selon les dernières informations, la collectivité pourrait en être exonérée.

COMMUNES	Montant 2025
ANDELNANS	290 025 €
ANGEOT	65 687 €
ARGIESANS	141 091 €
AUTRECHENE	35 605 €
BANVILLARS	29 528 €
BAVILLIERS	364 232 €
BELFORT	16 743 674 €
BERMONT	37 093 €
BESSONCOURT	508 119 €
BETHONVILLIERS	97 763 €
BOTANS	74 614 €
BOUROGNE	843 592 €
BUC	24 633 €
CHARMOIS	1 040 €
CHATENOIS LES FORGES	266 199 €
CHEVREMONT	54 112 €
CRAVANCHE	457 773 €
CUNELIERES	43 727 €
DANJOUTIN	624 960 €
DENNEY	67 332 €
DORANS	45 184 €
EGUENIGUE	66 401 €
ELOIE	43 942 €
ESSERT	79 493 €
EVETTE-SALBERT	26 756 €
FONTAINE	80 682 €
FONTENELLE	10 950 €
FOUSSEMAGNE	158 683 €
FRAIS	43 001 €
LACOLLONGE	36 580 €
LAGRANGE	29 891 €
LARIVIERE	98 613 €
MENONCOURT	77 322 €
MEROUX-MOVAL	10 690 €
MEZIRE	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	163 510 €
MORVILLARS	372 298 €
NOVILLARD	44 701 €
OFFEMONT	311 069 €
PEROUSE	18 847 €
PETIT-CROIX	35 477 €
PHAFFANS	53 564 €
REPPE	37 216 €
ROPPE	58 068 €
SERMAMAGNY	92 062 €
SEVENANS	27 483 €
TREVENANS	150 284 €
URCEREY	20 875 €
VALDOIE	764 546 €
VAUTHIERMONT	35 990 €
VETRIGNE	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €
TOTAL GENERAL	23 836 812 €

➤ Les autres charges de gestion

Les autres charges de gestion augmentent de + 446 K€ (soit + 3,31 %) pour s'établir à 13,94 M€.

Les autres charges de gestion sont principalement constituées de subventions et participations versées. Depuis le Budget Supplémentaire 2022, sont intégrées également des charges liées aux abonnements informatiques, jusque-là comptabilisées dans les charges à caractère général, dont 292 K€ transférés sur 2025 pour les abonnements e-école. A ceci s'ajoute une augmentation de 295 K€ en raison de la bascule de certains logiciels facturés sous forme d'abonnement ou de cloud.

La participation au SDIS est stable par rapport à 2024 (- 6K€) pour s'établir à 6,4 M€. Elle représente 46 % des autres charges de gestion.

La participation au SMGPAP évolue faiblement et représente 1,5 M€ (+1,18 %).

Le poste budgétaire « subventions et participations » reste stable entre 2024 et 2025 (+13 K€) avec les principales variations suivantes :

- AUTB (- 115 K€), ADNFC (- 50 K€), ASMB Volley (- 50 K€), GRANIT (- 30 K€), Riffs du lion (-20 K€), Belfort Tourisme (-20 K€), BAUHB (+ 140K€), GAIA (+120 K€), Théâtre du Pilier (+ 50 K€), Jeunes Agriculteurs (+18 K€)

Les autres charges de gestion courante se décomposent de la manière suivante

	BP 2024	BP 2025	variation
SDIS	6 434 704 €	6 428 562 €	-6 142 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 156 612 €	6 169 881 €	13 269 €
INDEMNITES VERSEES AUX ELUS	586 200 €	536 200 €	-50 000 €
DEPENSES INFORMATIQUES	173 300 €	758 350 €	585 050 €
AUTRES	143 853 €	48 010 €	-95 843 €
TOTAL CHARGES DE GESTION	13 321 369 €	13 182 653 €	-138 716 €

Subventions versées aux associations et autres partenaires :

LISTE DES ASSOCIATIONS	BP 2025
THEATRE GRANIT	618 000 €
AGENCE D'URBANISME TERRITOIRE DE BELFORT	450 000 €
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FC	425 000 €
BELFORT TOURISME	350 000 €
CINEMAS D AUJOURD HUI PROJET ENTREVUES	220 000 €
CINEMAS D AUJOURD HUI FONCTIONNEMENT	210 000 €
THEATRE DE MARIONNETTES DE BELFORT	150 000 €
GAIA ENERGIES	150 000 €
BAUHB - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	140 000 €
RIFFS DU LION	130 000 €
CCN VIADANSE	120 000 €
ESTA - GESTION DE L'ECOLE	90 000 €
TERRITOIRE DE MUSIQUES	80 000 €
CENTRE DE SOINS NON PROGRAMMES DE BELFORT	60 000 €
THEATRE DU PILIER	50 000 €
POLE VEHICULES DU FUTUR	40 000 €
BGE - CITES LAB	30 000 €
ROYAL TEAM - RECRUTEMENT D'UN ENTRAINEUR	30 000 €
VALLEE DE L'ENERGIE	20 000 €
JEUNES AGRICULTEURS 90 - FINALE REGIONALE DES LABOURS 2025	20 000 €
ATMO	14 000 €
DECA BFC PROJETS INNOVANTS	10 000 €
FEDERATION DE CHASSE DU TERRITOIRE DE BELFORT	10 000 €
AMICALE DES RETRAITES	8 300 €
BONUS TRACK	8 000 €
RESTO DU CŒUR - SOUTIEN NOUVEAUX LOCAUX	8 000 €
HOPE 87	8 000 €
UNPI	5 000 €
ENTREPRENDRE FC - ENTREPRENEURIALES	5 000 €
ADIE	5 000 €
MONTBELLARD BELFORT FUTSAL CLUB	5 000 €
LPO ETANG DES FORGES	5 000 €
RESTO DU CŒUR SENSIBILISATION AU TRI	5 000 €
BALISAGE 90	3 250 €
VIVRE ENSEMBLE	3 000 €
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	2 400 €
ASSOCIATION DES PIEGEURS AGREES DU TERRITOIRE DE BELFORT	2 000 €
LA CAPONNIERE FONCTIONNEMENT	2 000 €
BGE PROJET TALENTS DES CITES	1 500 €
FDSEA 90 - JOURNEES FERMES OUVERTES	1 000 €
TOTAL	3 494 450 €

LISTE DES AUTRES PARTENAIRES (DONT PARTICIPATIONS)	BP 2025
SMGPAP - ENTRETIEN DES VEHICULES	1 525 887 €
POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTE	205 000 €
SUBVENTION AUX RPI EX CCTB *	163 479 €
BGE- DSP PEPINIERE D'ENTREPRISES	160 000 €
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 90	100 000 €
VILLE DE BELFORT - PARTICIPATION FONCTIONNEMENT DU CSU	85 000 €
TANDEM - REVERSEMENT DVD E START	75 765 €
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU TERRITOIRE DE BELFORT	70 000 €
UTBM PROJET OPEN LAB	62 500 €
EPTB SAONE ET DOUBS PARTICIPATION ANIMATION SAGE ALLAN	45 000 €
UTBM - REVERSEMENT DVD E START	26 100 €
CD 90 - PARTICIPATION CONVENTION BASSIN	25 000 €
UTBM - TERRITOIRE INNOVATION	10 000 €
UNIVERSITE FRANCHE COMTE - UFR STGI	6 000 €
MIFE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT	4 500 €
UTBM - SOUTIEN PROJETS ETUDIANTS	2 500 €
UNIVERSITE FRANCHE COMTE - PORTES OUVERTES	1 600 €
UNIVERSITE FRANCHE COMTE - BIENVENUE AUX ETUDIANTS	1 000 €
TOTAL	2 569 331 €

* voir explications infra

Autres interventions financières

COMMUNES - POINTS APPORTS VOLONTAIRES	47 000 €
AIDE RECUPERATEUR EAU DE PLUIE	30 000 €
ENVELOPPE A AFFECTER	19 100 €
AIDE INGENIERIE - PLH	10 000 €
TOTAL	106 100 €

TOTAL SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 169 881 €
--	--------------------

➤ **Subventions aux RPI (ex. CCTB) :**

Suite à la CLECT du 2 mai 2017, re-transférant la compétence périscolaire aux communes de l'ex-CCTB, le Conseil Communautaire a décidé le versement annuel des sommes suivantes aux RPI et syndicats de l'ex-CCTB :

	Répartition annuelle
Syndicat de la Baroche	36 932 €
Syndicat intercommunal du Tilleul	55 172 €
RPI Fousse-magne Reppe	10 582 €
Microcrèche de Fontaine	39 119 €
RAM de Larivière	21 674 €
TOTAL	163 479 €

➤ **Les charges exceptionnelles :**

Le montant des charges exceptionnelles s'élève à 45 K€ soit - 35 K€ par rapport au budget primitif 2024. Depuis le passage à la M57 les charges exceptionnelles se composent uniquement des annulations de titres sur exercices antérieurs dont le montant est très fluctuant.

➤ **Les provisions :**

Ce montant sera actualisé en cours d'exercice en fonction de l'évolution des recouvrements. Aussi, aucune provision n'est inscrite au budget primitif.

3. Les recettes réelles de fonctionnement

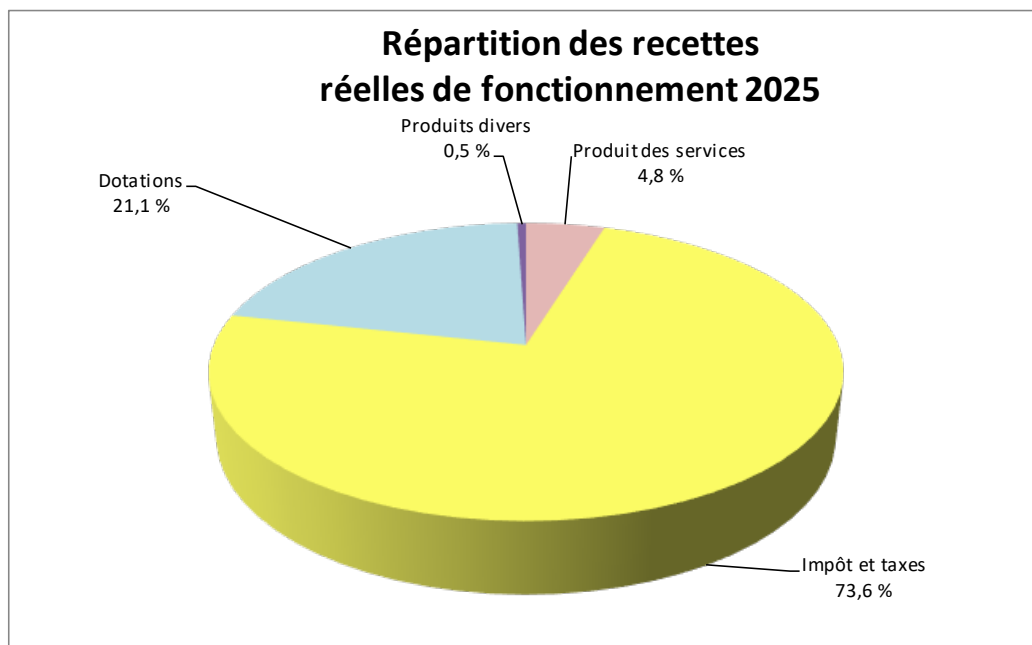
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 90,3 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

Recettes réelles de fonctionnement

Dont Déchets Ménagers

2024	2025
88 622 317 €	90 348 382 €
16 320 587 €	18 057 110 €

Leur montant augmente de 1,7 M€ (soit + 1,94 %) par rapport au Budget Primitif 2024.



Impôts taxes et Fiscalité locale
BP 2025 = 66 536 305 €
Augmentation de 2 043 K€ par rapport au BP 2024
<u>Evolution principales :</u>
TVA compensation TH - 716 K€
TVA compensation CVAE - 350 K€
Reversement du FPIC + 974 K€
TEOM + 834 K€
CFE + 655 K€
TFB et TH RS + 305 K€
TASCOM + 212 K€

Dotations
BP 2025 = 19 026 571 €
Diminution de 379 K€ par rapport au BP 2024
<u>Evolution principales :</u>
Eco organismes - 300 K€
Subvention ANRU - 207 K€
DGF - 195 K€
Subvention CD90 pour ENM - 55 K€
Subvention biodéchets - 50 K€
Compensation CET + 430 K€

Produits des services
BP 2025 = 4 310 304 €
Diminution de 53 K€ par rapport au BP 2024
<u>Evolution principales :</u>
Reprise des matériaux - 192 K€
Activités sportives + 104 K€
Gardes champêtres + 30 K€

➤ **Impôts, taxes et fiscalité locale :**

Le montant perçu au titre des impôts, taxes et fiscalité locale s'élève à 66,5 M€, soit 73,6 % du montant des recettes réelles de fonctionnement.

Elles se décomposent ainsi :

Impôts, taxes et fiscalité locale

Dont TEOM Déchets Ménagers

2024	2025
64 492 551 €	66 536 305 €
14 401 357 €	15 699 010 €

La progression de 1,8 M€ résulte :

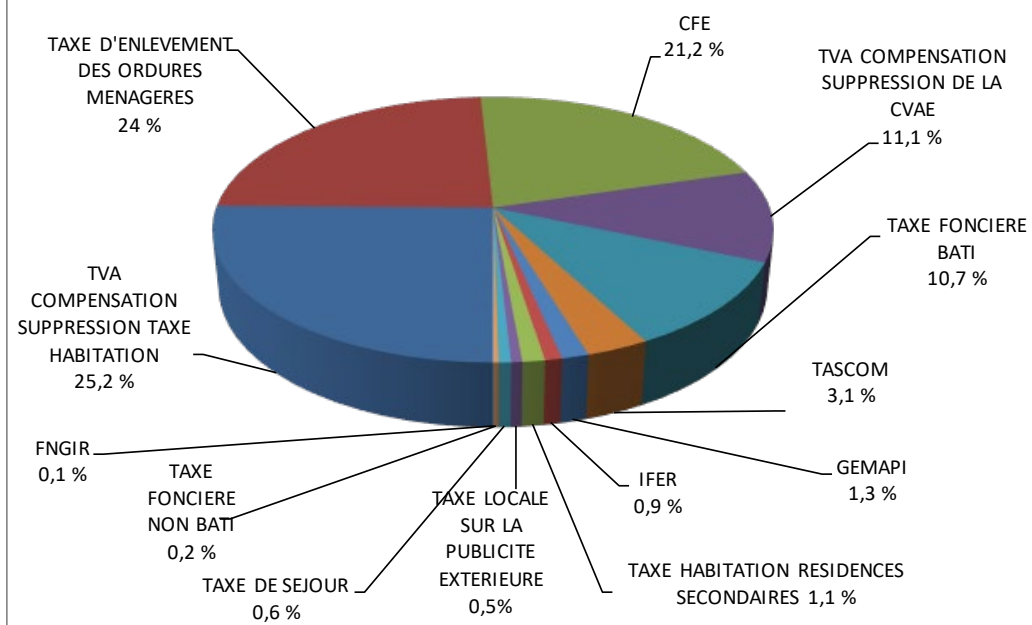
- De la révision des bases locatives nationales à +1,7 %, calculée sur l'inflation nationale constatées en forte baisse par rapport aux exercices précédents, et ce, alors que les collectivités continuent de subir dans leurs contrats une forte inflation et que les mesures nationales sur 2025 imposent de nouvelles dépenses (complémentaire prévoyance, hausse de la CNRACL, ...),
- De l'augmentation du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 3% pour faire face aux nouvelles dépenses dont les Biodéchets,
- De l'augmentation des recettes de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de +655 K€.
- De l'augmentation des recettes de TASCOM (+ 212 K€) compte tenu également du montant constaté au CFU 2024.
- De la hausse prévisionnelle des recettes de la taxe de Séjour (+ 50 K€) et sur la taxe locale sur la publicité extérieure (+ 24 K€).

En outre, le Grand Belfort et ses communes membres ont été éligibles au reversement du FPIC en 2024, permettant de constater au CFU 2024 une recette de 1,08 M€ non prévue au budget primitif. Le budget primitif 2025 prévoit la poursuite de cette recette à hauteur de 90% du montant N-1, hypothèse prudente correspondant au dispositif de perte d'éligibilité.

Cette recette supplémentaire est toutefois annihilée par la diminution des recettes indexées sur la TVA (ex TH et ex CVAE). En effet, si le PLF 2025 approuvé contient moins d'économies imposées aux collectivités (maintien du FCTVA, diminution du périmètre du fonds de réserve...), le gel des recettes basées sur la TVA en 2025 a été maintenu. Aussi, le montant budgété en 2025 correspond au montant provisoire notifié et comptabilisé au titre de 2024. Outre l'absence de dynamisme sur 2025 qui représente un manque à gagner certain sur une assiette de près de 24 M€, l'inscription budgétaire 2025 est en baisse de plus d'un million d'euros par rapport à 2024 en raison des erreurs de prévisions et de notifications de l'Etat.

		BP 2024	BP 2025	variation
Impôts économiques	CFE	13 244 917 €	13 899 815 €	654 898 €
	TASCOM	1 825 000 €	2 037 214 €	212 214 €
	IFER	505 000 €	556 022 €	51 022 €
TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES		15 574 917 €	16 493 051 €	918 134 €
Impôts Ménages	TVA COMPENSATION SUPPRESSION TAXE HABITATION	17 256 401 €	16 540 111 €	-716 290 €
	TVA COMPENSATION SUPPRESSION CVAE	7 644 603 €	7 294 828 €	-349 775 €
	TAXE FONCIERE BATI	6 848 252 €	7 015 486 €	167 234 €
	TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	580 000 €	718 221 €	138 221 €
	TAXE FONCIERE NON BATI REGION ET DEPARTEMENT	78 791 €	79 478 €	687 €
	TAXE FONCIERE NON BATI INTERCO	46 056 €	47 749 €	1 693 €
TOTAL IMPOTS MENAGES (HORS RS)		32 454 103 €	31 695 873 €	-758 230 €
Autres	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	14 864 148 €	15 699 010 €	834 862 €
	REVERSEMENT FPIC	0 €	974 304 €	974 304 €
	GEMAPI (TAXE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES)	872 907 €	872 907 €	0 €
	TAXE DE SEJOUR	350 000 €	400 000 €	50 000 €
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	330 000 €	354 684 €	24 684 €
	FNGIR	46 476 €	46 476 €	0 €
TOTAL AUTRES		16 463 531 €	18 347 381 €	1 883 850 €
TOTAL		64 492 551 €	66 536 305 €	2 043 754 €

Répartition des impôts et taxes en 2025



➤ Dotations et participations :

Les dotations constituent le second poste le plus important de recettes pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération avec un montant de 19 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

Dotations et participations

Dont Déchets Ménagers

2024	2025
19 405 795 €	19 026 571 €
1 350 000 €	1 950 100 €

La diminution de 379 K€ enregistrée d'un exercice à l'autre s'explique par :

- La diminution des dotations perçues par les déchets ménagers - 350 K€. Ce qui correspond aux aides versées par les éco organismes tels que CITEO mais aussi à l'aide exceptionnelle versée par l'ADEME au titre des bio déchets.
- La baisse de la subvention perçue au titre du dispositif ANRU – 207 K€.
- La baisse de la Dotation Globale de fonctionnement – 195 K€ sur la base des tendances constatées les exercices précédents.
- La hausse des allocations compensatrice (CET, TF) basée sur le réalisé 2024 : + 361 K€.
- La diminution de la subvention départementale au fonctionnement du CRD (-50 K€).

Dotations versées par l'Etat :

	BP 2024	BP 2025	variation
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 895 000 €	2 900 000 €	5 000 €
DOTATION DE COMPENSATION	9 300 000 €	9 100 000 €	-200 000 €
TOTAL DGF	12 195 000 €	12 000 000 €	-195 000 €

	BP 2024	BP 2025	variation
FONDS DEPARTEMENTAL TAXE PROFESSIONNELLE	280 000 €	265 000 €	-15 000 €
FCTVA	46 000 €	16 400 €	-29 600 €
ETAT COMPENSATION TF	408 319 €	338 603 €	-69 716 €
DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TP	42 124 €	19 000 €	-23 124 €
ETAT COMPENSATION GEMAPI	27 093 €	27 093 €	0 €
DOTATION COMPENSATION CET	3 389 759 €	3 820 520 €	430 761 €
TOTAL DOTATIONS DE COMPENSATIONS	4 193 295 €	4 486 616 €	293 321 €

Les autres dotations et subventions :

Les autres dotations et subventions perçues par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération s'élèvent à 2,54 M€ en baisse de 477 K€. par rapport à 2024. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- Dotations perçues par les déchets ménagers 1,95 M€ en baisse de 350 K€ en raison de l'absence de visibilité sur la période pour ces recettes malgré des dépenses contraintes en forte hausse (cf.supra).
- Autres dotations perçues 589 K€ dont 223 K€ au titre des activités culturelles et 145 K€ de subventions de la part de l'ADEME pour des études dans le cadre du Plan climat air énergie.

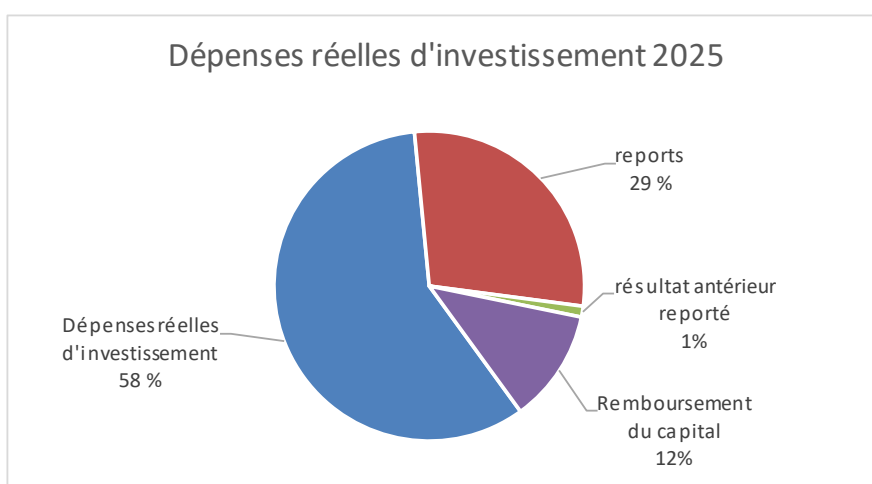
➤ Les produits de l'activité des services

	BP 2024	BP 2025	variation
Activités sportives	577 050 €	681 600 €	104 550 €
Activités culturelles	397 700 €	384 100 €	-13 600 €
Gardes Champêtres	242 664 €	273 304 €	30 640 €
Services Déchets Ménagers	599 500 €	407 500 €	-192 000 €
Flux	2 446 778 €	2 482 300 €	35 522 €
Autres recettes	100 300 €	81 500 €	-18 800 €
TOTAL	4 363 992 €	4 310 304 €	-53 688 €

4. Le programme d'investissement

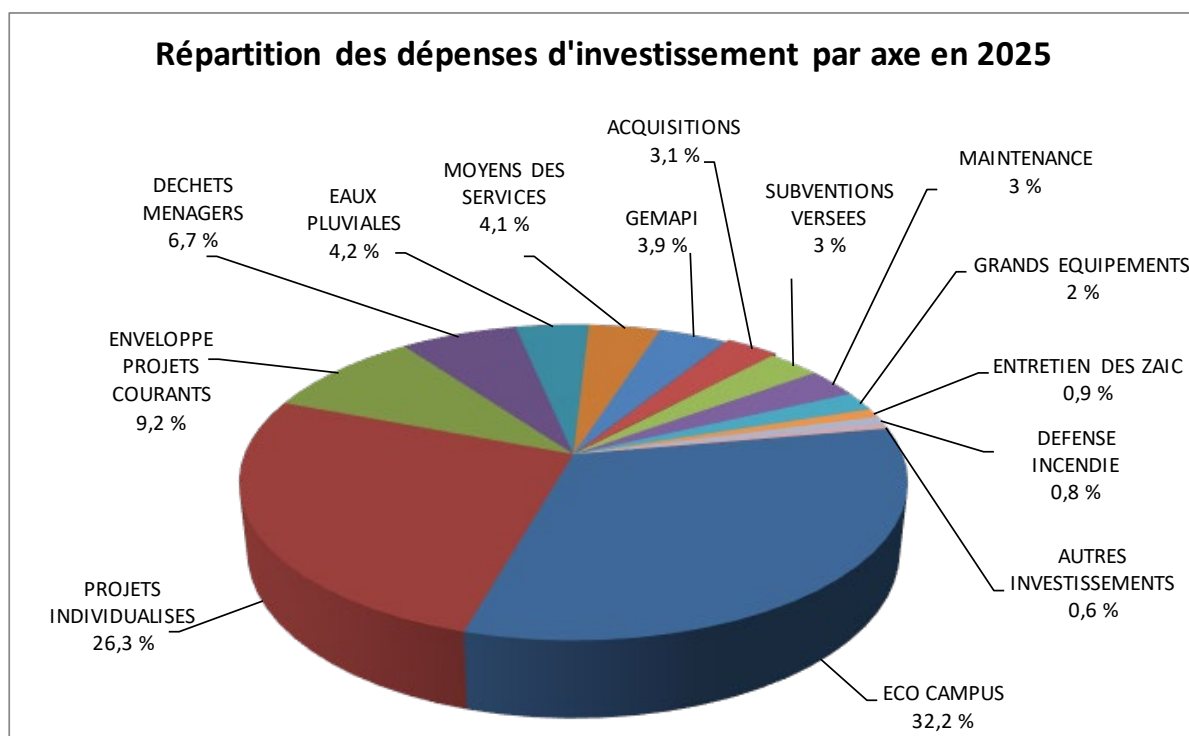
Le volume des dépenses d'investissement proposé au budget primitif 2025 s'élève à 50,3 M€ dont 14,3 M€ au titre des reports.

	BP 2024	BP 2025	Evolution	
Dépenses réelles d'investissement	33 619 325,00 €	29 427 026,00 €	-4 192 299,00 €	-12,47%
Dépenses 2024 reportées	0,00 €	14 399 700,34 €	14 399 700,34 €	NC
Résultat antérieur reporté	0,00 €	569 837,15 €	569 837,15 €	NC
Remboursement du capital de la dette bancaire	5 200 000,00 €	5 930 000,00 €	730 000,00 €	14,04%
TOTAL DEPENSES	38 819 325,00 €	50 326 563,49 €	11 507 238,49 €	29,64%



Les inscriptions au BP 2025 (hors restes à réaliser) se déclinent selon les axes suivants :

ECO CAMPUS	9 483 723,00 €
PROJETS INDIVIDUALISES	7 753 619,00 €
ENVELOPPE PROJETS	2 697 898,00 €
DECHETS MENAGERS	1 977 000,00 €
EAUX PLUVIALES	1 236 000,00 €
MOYENS DES SERVICES	1 206 732,00 €
GEMAPI	1 157 250,00 €
ACQUISITIONS	905 000,00 €
SUBVENTIONS VERSEES	887 400,00 €
MAINTENANCE	884 700,00 €
GRANDS EQUIPEMENTS	580 200,00 €
ENTRETIEN DES ZAIC	262 000,00 €
DEFENSE INCENDIE	225 000,00 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	170 504,00 €
TOTAL	29 427 026 €



ECO CAMPUS	9 483 723 €
MOE ET TRAVAUX ECO CAMPUS (OP COMPTE DE TIERS)	8 967 664 €
PARTICIPATION EQUILIBRE ECO CAMPUS	516 059 €

PROJETS INDIVIDUALISES	7 753 619 €
AEROPARC - AMENAGEUR SODEB	3 000 000 €
PARTICIPATION NOUVELLE FOURRIERE AVEC LE SIFOU	2 426 319 €
CLOTURE ZAC DES TOURELLES	1 240 300 €
CRD CHATENOIS	530 000 €
GFU HAUT DEBIT	180 000 €
PROJET TERRITOIRE INTELLIGENT	147 000 €
AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	100 000 €
ETUDE SYNAGOGUE FOUSSEMAGNE	80 000 €
THEATRE GRANIT RESTRUCTURATION ET MODERNISATION SCENIQUE	45 000 €
ZONE NATURELLE ETANG DES FORGES	5 000 €

ENVELOPPE PROJETS COURANTS	2 697 898 €
FONDS AIDES AUX COMMUNES 2020-2026	660 000 €
PLH 2016 - 2022 ET AIDE A LA PIERRE	583 898 €
RENOUVELLEMENT MATERIELS ECOLES	470 000 €
TOURISME - TRAVAUX HALTE FLUVIALE MONTREUX ET CAMPING FORGE	310 000 €
FOND DE CONCOURS TERRAIN SYNTHETIQUE	200 000 €
VIABILISATION AIRE DE GRAND PASSAGE GENS DU VOYAGE	115 000 €
AIDE A L'ACCESSION SECTEUR DOREY	64 000 €
FONDS VALORISATION PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	60 000 €
ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	60 000 €
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE	50 000 €
DECRET TERTIAIRE	50 000 €
PLH 2024-2029	30 000 €
TRAVAUX ET ETUDES PISTES CYCLABLES	25 000 €
SOUTIEN AUX COMMUNES (PLU)	20 000 €

DECHETS MENAGERS	1 977 000 €
ACQUISITION VEHICULES	1 147 000 €
CONTENEURS BACS ET BENNES	340 000 €
TRAVAUX DECHETTERIES	170 000 €
CONTENEURS ENTERRES POUR BIODECHETS	150 000 €
ETUDES DECHETTERIE	100 000 €
MATERIELS ET MOBILERS DIVERS	45 000 €
ACQUISITION TERRAIN SERMAMAGNY	15 000 €
PROJETS TECHNIQUES	10 000 €

EAUX PLUVIALES	1 236 000 €
EAUX PLUVIALES TRAVAUX NEUFS COMMUNES	490 000 €
TRAVAUX RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES	390 000 €
GOUTTE CHENEAU	240 000 €
TRAVAUX GIEP	100 000 €
CONTROLES, INVESTIGATIONS SUR LES RESEAUX ET ETUDES	16 000 €

MOYEN DES SERVICES	1 201 732 €
INFORMATIQUE ACQUISITION MATERIELS ET LOGICIELS	681 392 €
MOBILERS ET MATERIELS DIVERS	190 000 €
ACQUISITION DE VEHICULES	101 000 €
PEPINIERE D'ENTREPRISE	66 500 €
HALTE FLUVIALE ET CAMPING CAR MONTREUX	60 000 €
ARMEMENT ET MATERIELS GARDES CHAMPETRES	20 000 €
TELEPHONIE MATERIEL	43 500 €
PHOTOS AERIENNES (OP COMPTE DE TIERS)	25 340 €
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAINS	19 000 €

GEMAPI		1 157 250 €
TRONCON PRIORITAIRE MORVILLARS		300 000 €
CANAL DE LA LAITERIE		150 000 €
TRAVAUX DIVERS		134 000 €
SEUIL ARSOT		130 000 €
TRAVAUX SAVOUREUSE		120 000 €
ETUDES DIVERSES		117 000 €
PARTICIPATION SNCF MESURES COMPENSATOIRES BOURBEUSE		81 250 €
PARTICIPATION CONVENTION BASSIN		75 000 €
TRAVAUX ZONES HUMIDES LES ERRUES		50 000 €

ACQUISITIONS		905 000 €
ACQUISITION BATIMENT M14 TECHN'HOM		900 000 €
AUTRES TERRAINS		5 000 €

SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES		887 400 €
PARTICIPATION REQUALIFICATION RD 437 ECHANGEUR SEVENANS		265 000 €
PARTICIPATION TRAVAUX RN 1019 HERICOURT SEVENANS		200 000 €
AIDES INSTALLATION MEDECINS INVEST MATERIELS		100 000 €
PISTE CYCLABLE - SUBVENTION BESSONCOURT		90 000 €
PISTE CYCLABLE - SUBVENTION CHEVREMONT		70 000 €
SOUTIEN ESTA		50 000 €
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT		30 000 €
SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT		20 200 €
UTBM OPEN LAB MATERIEL		20 000 €
PARTICIPATION ARCHIVES MUTUALISEES		10 500 €
RIFFS DU LION		10 000 €
ENVELOPPE A AFFECTER		10 000 €
FEDERATION DE PECHE		5 000 €
ASSOCIATION ROYAL TEAM		3 700 €
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPT		3 000 €

MAINTENANCE		884 700 €
VOIRIES INTERETS COMMUNAUTAIRES		205 000 €
GRANIT SCENE NATIONALE ET COOPERATIVE		197 700 €
MAINTENANCE ESPACES EXTERIEURS		150 000 €
MAINTENANCE AIRES ACCUEILS		103 000 €
ADAP PROGRAMMATION		70 000 €
MAINTENANCE BATIMENTS		70 000 €
MAINTENANCE RESEAUX		49 000 €
MODERNISATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES		35 000 €
TRAVAUX ECONOMIES ENERGIES		5 000 €

GRANDS EQUIPEMENTS		580 200 €
STADE NAUTIQUE		267 500 €
PATINOIRE TRAVAUX		132 000 €
PISCINE PANNOUX TRAVAUX AMENAGEMENT		105 700 €
VIDEOSURVEILLANCE		75 000 €

ENTRETIEN DES ZAIC		262 000 €
AMENAGEMENT ET TRAVAUX DIVERS DANS LES ZAIC		220 000 €
ECLAIRAGE PUBLIC DES ZAIC		30 000 €
ETUDES ET TRAVAUX ZONE HUMIDE ZAC DES PLUTONS		12 000 €

DEFENSE INCENDIE		225 000 €
TERRASSEMENT DEFENSE INCENDIE		80 000 €
TRAVAUX ELECTRIQUES ET AUTOMATISME		80 000 €
MATERIELS DEFENSE INCENDIE		65 000 €
AUTRES INVESTISSEMENTS		170 504 €
REGULARISATIONS		153 504 €
AUTRES DEPENSES		17 000 €

Subventions versées (chapitre 204) :

LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES	2025
FONDS D'AIDES AUX COMMUNES (2020-2026)	660 000 €
PARTICIPATION EQUILIBRE ECO CAMPUS CHAUFFERIE	450 859 €
PLH 2016-2022	329 600 €
PARTICIPATION REQUALIFICATION RD 437 ECHANGEUR SEV	265 000 €
AIDE A LA PIERRE ETAT 2019 / 2024	254 298 €
FOND DE CONCOURS TERRAINS SYNTHETIQUES	200 000 €
PARTICIPATION TRAVAUX RN 1019 HERICOURT SEVENANS	200 000 €
AIDES INVESTISSEMENT MATERIELS MEDECINS	100 000 €
SUBVENTION PISTE CYCLABLE - BESSONCOURT	90 000 €
PARTICIPATION MESURES COMPENSATOIRES BOURBEUSE (SNCF)	81 250 €
CD 90 PARTICIPATION CONVENTION BASSIN	75 000 €
SUBVENTION PISTE CYCLABLE - CHEVREMONT	70 000 €
PARTICIPATION EQUILIBRE ECO CAMPUS BAT C	65 200 €
NEOLIA AIDE ACCESSION PROPRIETE DOREY	64 000 €
FONDS VALORISATION PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	60 000 €
SOUTIEN INVESTISSEMENT ESTA	50 000 €
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE	50 000 €
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT	30 000 €
PLH 2024-2029	30 000 €
SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT	20 200 €
FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES PLU	20 000 €
OPEN LAB UTBM MATERIEL	20 000 €
PARTICIPATION POUR ARCHIVES MUTUALISEES AVEC LE CD 90	10 500 €
RIFFS DU LION	10 000 €
ENVELOPPE A AFFECTER SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	10 000 €
FEDERATION DE PECHE	5 000 €
ROYAL TEAM	3 700 €
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPEMENT	3 000 €

5. Le financement du programme d'investissement

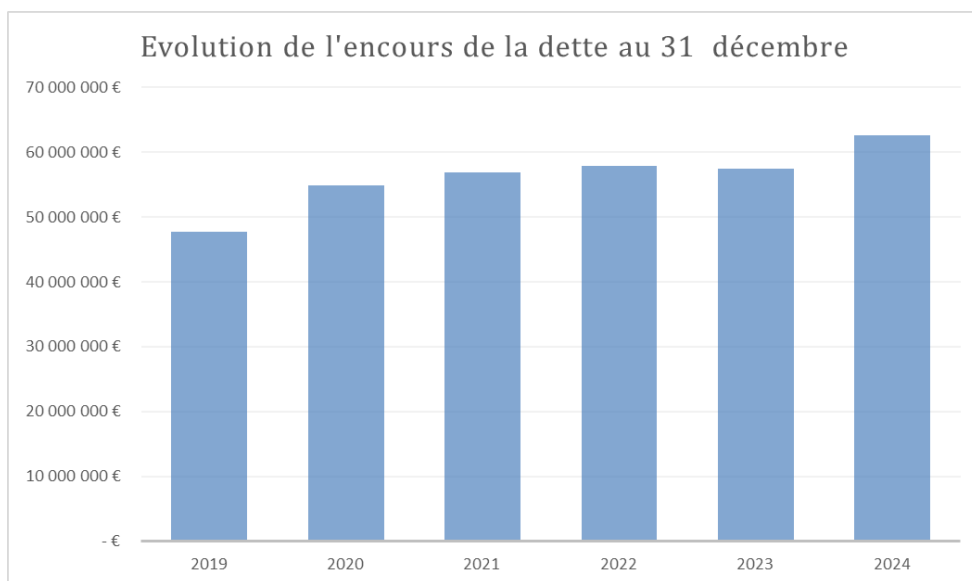
	BP 2024	BP 2025	Evolution	
Subventions d'investissement	1 583 016 €	424 148 €	-1 158 868 €	-73,21%
FCTVA	1 182 000 €	1 640 000 €	458 000 €	38,75%
Autres recettes	4 317 497 €	9 427 198 €	5 109 701 €	118,35%
Reports (dont emprunts)	- €	10 342 129,59 €	10 342 130 €	NC
Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	4 627 407,90 €	4 627 408 €	NC
Epargne brute	8 935 854 €	11 413 943 €	2 478 089 €	27,73%
Emprunt	22 800 958 €	12 451 736,78 €	-10 349 221 €	-45,39%
TOTAL RECETTES	38 819 325 €	50 326 563,49 €	11 507 238 €	29,64%

TOTAL DEPENSES	38 819 325 €	50 326 563,49 €	11 507 238 €	29,64%
-----------------------	---------------------	------------------------	---------------------	---------------

Les « autres recettes » comprennent les participations attendues dans le cadre du financement de l'opération pour le compte de tiers Eco Campus (4.020 K€ en 2024 et 9.193 K€ en 2025).

6. L'encours de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	47 752 691 €	54 893 754 €	56 819 454 €	57 885 021 €	57 429 315 €	62 588 575 €



L'encours de la dette au 31 décembre 2024 est de 62.588.575 €.

La capacité de désendettement atteint la durée de 4,8 ans ce qui reste en deçà de la zone d'alerte fixée entre 10 et 12 ans.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Encours de la dette	54 893 754 €	56 819 454 €	57 885 021 €	57 429 315 €	62 588 575 €
Epargne brute	7 992 851 €	11 855 858 €	13 046 798 €	13 611 520 €	12 946 480 €
Capacité de désendettement en années	6,9	4,8	4,4	4,2	4,8

7. La charge de la dette

	2024	2025	évolution
Charges financières	1 513 000 €	2 034 000 €	521 000 €
Amortissement du capital de la dette bancaire	5 200 000 €	5 930 000 €	730 000 €
TOTAL	6 713 000 €	7 964 000 €	1 251 000 €

Les charges financières progressent de 521 K€ en raison de la hausse de l'encours et du taux d'intérêt moyen.

8. Le service des Déchets Ménagers

Conformément à la réglementation, les opérations concernant les Déchets Ménagers sont retracées dans les annexes du budget primitif 2025.

		BP 2024	reports
Charges d'exploitation	Traitement - incinération	4 706 867 €	4 924 867 €
	Dépenses de personnel	4 609 000 €	4 999 000 €
	Entretien des véhicules	1 401 145 €	1 396 153 €
	Traitement - divers	1 215 000 €	1 350 000 €
	Collecte - tri	1 000 000 €	1 200 000 €
	Prestation collecte	880 000 €	1 200 000 €
	<i>dont biodéchets</i>	330 000 €	550 000 €
	Collecte - transport déchetteries	700 000 €	720 000 €
	Frais généraux	456 200 €	769 400 €
	<i>dont remboursement emprunt</i>	0 €	184 000 €
	Prévention communication	126 500 €	126 500 €
Autres charges	353 000 €	527 000 €	
	15 447 712 €	17 212 920 €	(1)

Investissements courants	Acquisition de véhicules	1 988 000 €	3 594 407 €
	bacs, composteurs, conteneurs et bennes	1 000 000 €	1 281 528 €
	Projet déchetterie de Danjoutin (terrain)	750 000 €	570 000 €
	Projet déchetterie de Sermamagny (terrain)	0 €	15 000 €
	Matériels divers	510 000 €	1 006 373 €
	Travaux déchetteries	429 000 €	440 746 €
	<i>dont études</i>	150 000 €	100 000 €
	Subventions versées	3 000 €	0 €
	Remboursement capital de l'emprunt	0 €	330 000 €
Divers	138 000 €	60 106 €	
	4 818 000 €	7 298 160 €	(2)

Recettes en atténuation	Aides éco-organismes,	1 900 000 €	1 600 000 €
	CITEO, ADEME, AAP	400 000 €	350 000 €
	Produits des services	599 500 €	407 500 €
	FCTVA	380 000 €	900 000 €
	Autres produits	1 600 €	500 €
	3 281 100 €	3 258 000 €	(3)

Besoin d'équilibre du service des Déchets Ménagers	16 984 612 €	21 253 080 €	(= (1)+(2)-(3))
---	---------------------	---------------------	-----------------

Montant de la TEOM estimée	14 864 148 €	15 699 010 €
-----------------------------------	---------------------	---------------------

Besoin d'emprunt	0 €	5 600 000 €
-------------------------	------------	--------------------

Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM	88%	100%
---	------------	-------------

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 1.765 K€. Les principales évolutions sont :

- Dépenses de personnel + 390 K€ suite à la mise en place des mêmes évolutions que pour le reste du budget (hausse de la cotisation de CNRACL et mise en place de la protection complémentaire).
- Hausse des coûts liés au traitement des déchets (incinération, tri, traitement, collecte, maintenance entretien et nettoyage des conteneurs)
- La mise en place des Biodéchets participe fortement à la hausse.

Les dépenses d'investissement (reports inclus) augmentent de 2.480 K€. Elles sont fortement impactées par les délais de livraison des véhicules commandés qui constitue la majorité des restes à réaliser.

Parmi les recettes on note la baisse des aides éco-organisme et l'augmentation du FCTVA lié à l'augmentation des dépenses d'investissement.

Ces évolutions conduisent à un besoin d'emprunt de 5,6 M€ (inscrit en report) et à l'augmentation de 3 % du taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget annexe de l'eau est assujéti à la TVA. Les inscriptions budgétaires sont donc exprimées Hors Taxe.

1. L'équilibre général

L'équilibre du budget annexe de l'eau s'établit à 20,4 millions d'euros.

Montants HT	BP 2024	BP 2025	ECART	%
Charges à caractère général	4 351 900 €	3 977 495 €	-374 405 €	-8,60%
Achats d'eau	2 080 000 €	1 850 000 €	-230 000 €	-11,06%
Charges générales hors achats d'eau	2 271 900 €	2 127 495 €	-144 405 €	-6,36%
<i>dont participation au budget principal</i>	610 000 €	645 000 €	35 000 €	5,74%
<i>dont redevance prélèvement des eaux</i>	460 000 €	400 000 €	-60 000 €	-13,04%
<i>dont entretien patrimoine et achat petit matériel</i>	213 700 €	231 730 €	18 030 €	8,44%
<i>dont achats d'énergie</i>	471 400 €	343 060 €	-128 340 €	-27,23%
<i>dont analyse eau</i>	90 000 €	95 000 €	5 000 €	5,56%
<i>dont frais télécom</i>	28 500 €	23 000 €	-5 500 €	-19,30%
<i>dont frais affranchissement facturation</i>	3 000 €	2 000 €	-1 000 €	-33,33%
<i>dont autres charges générales</i>	395 300 €	387 705 €	-7 595 €	-1,92%
Charges de personnel	3 264 765 €	3 302 865 €	38 100 €	1,17%
<i>dont remboursement personnel assainissement</i>	400 000 €	370 000 €	-30 000 €	-7,50%
Redevance pollution d'origine domestique	1 275 000 €	1 320 000 €	45 000 €	3,53%
Autres charges de gestion courante	241 123 €	209 744 €	-31 379 €	-13,01%
<i>dont entretien véhicules</i>	199 113 €	167 734 €	-31 379 €	NC
Charges financières	340 000 €	356 000 €	16 000 €	4,71%
Charges exceptionnelles	259 500 €	211 750 €	-47 750 €	-18,40%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	9 732 288 €	9 377 854 €	-354 434 €	-3,64%
Produits de la vente d'eau	8 990 000 €	8 796 000 €	-194 000 €	-2,16%
<i>dont part fixe vente d'eau</i>	1 640 000 €	1 680 000 €	40 000 €	2,44%
<i>dont vente d'eau aux abonnés</i>	7 350 000 €	7 116 000 €	-234 000 €	-3,18%
Autres produits et prestations	2 581 490 €	2 673 690 €	92 200 €	3,57%
<i>dont redevance pollution domestique</i>	1 275 000 €	0 €	-1 275 000 €	-100,00%
<i>dont redevance prélèvement des eaux</i>	450 000 €	0 €	-450 000 €	-100,00%
<i>dont redevance sur la consommation d'eau potable</i>	0 €	637 500 €	637 500 €	NC
<i>dont redevance sur les performances du réseau</i>	0 €	637 500 €	637 500 €	NC
<i>dont redevance pour le prélèvement sur les ressources</i>	0 €	450 000 €	450 000 €	NC
<i>dont remboursement personnel assainissement</i>	570 000 €	650 000 €	80 000 €	14,04%
<i>dont autres prestations facturées</i>	281 490 €	296 690 €	15 200 €	5,40%
<i>dont vente d'eau industrielle</i>	3 000 €	2 000 €	-1 000 €	-33,33%
<i>dont vente de bois zone captage</i>	2 000 €	0 €	-2 000 €	NC
Atténuation de charges de personnel	100 €	100 €	0 €	0,00%
Autres produits	22 725 €	2 725 €	-20 000 €	-88,01%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	11 594 315 €	11 472 515 €	-121 800 €	-1,05%
Résultat de fonctionnement reporté	0 €	487 649,64 €	487 650 €	NC
EPARGNE BRUTE	1 862 027 €	2 582 310,64 €	720 284 €	38,68%
Amortissement du capital de la dette	1 140 000 €	1 300 000 €	160 000 €	14,04%
EPARGNE NETTE	722 027 €	1 282 310,64 €	560 284 €	77,60%

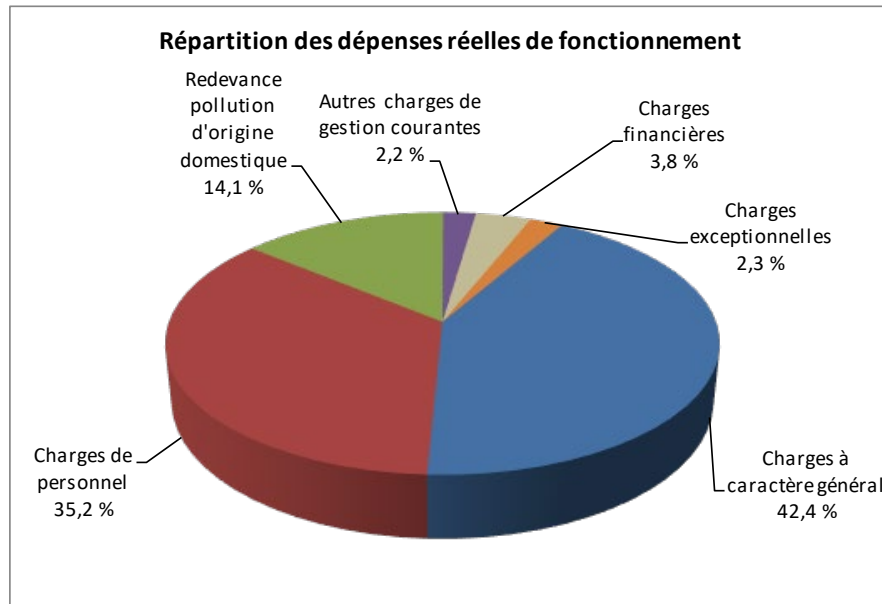
L'intégration du résultat de fonctionnement 2024 associé à une baisse de 3,64 % des dépenses permettent une amélioration de l'épargne brute et de l'épargne nette malgré la prévision de la poursuite de la baisse de vente d'eau aux abonnés. Les prévisions de recettes intègrent la hausse modérée de 2% des tarifs du m3 d'eau au 1^{er} mars 2024 approuvée lors de la délibération 2025-10 du 13 février dernier.

2. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation proposées pour l'exercice 2025 s'élèvent à 12,2 M€.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- Les charges réelles de fonctionnement pour 9,3 M€, en diminution de 354 K€.
- Les dotations aux amortissements pour un montant de 2,1 M€.
- Un virement à la section d'investissement de 796 K€.



Les principales évolutions sont les suivantes :

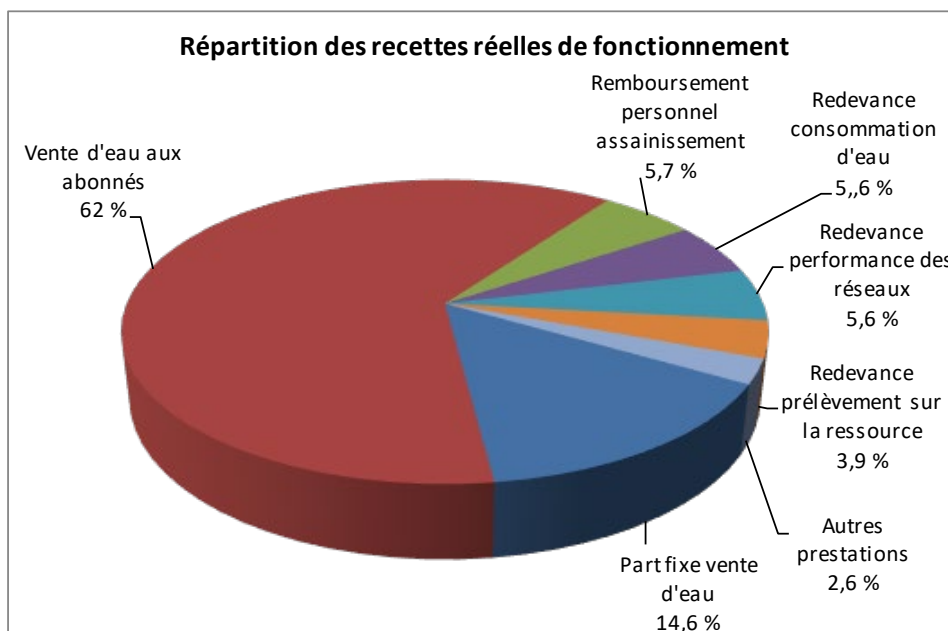
- Diminution des prévisions d'achat d'eau - 230 K€ (- 11 %). L'année 2024 a été marquée par une baisse importante des achats d'eau (cf. CFU 2024) qui représente hors dépense de personnel, la charge la plus importante. L'enveloppe proposée pour l'achat d'eau au budget 2025 est une prévision réaliste, mais qui sera soumise aux aléas climatiques.
- Diminution de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau qui découle en partie de la baisse des achats d'eau (- 60 K€)
- Baisse des dépenses d'énergie de 128 K€ en raison de la baisse attendue des cours de l'électricité.

3. Les recettes d'exploitation

Le montant des recettes d'exploitation est estimé à 12,2 M€.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- Les recettes réelles de fonctionnement pour 11,4 M€, en diminution de 121 K€, malgré la hausse des tarifs.
- Les opérations d'ordre pour un montant de 314 K€.
- L'intégration du résultat de fonctionnement de 2024 pour 487 K€.



Les principales recettes :

	BP 2024	BP 2025
Ventes d'eau (consommation)	7 350 000 €	7 116 000 €
Ventes d'eau (part fixe)	1 640 000 €	1 680 000 €
Redevance pollution domestique	1 275 000 €	0 €
Redevance consommation d'eau	0 €	637 500 €
Redevance performance des réseaux	0 €	637 500 €
Redevance prélèvement sur la ressource	450 000 €	450 000 €
Autres recettes de fonctionnement	879 315 €	951 515 €

Les principales évolutions sont les suivantes :

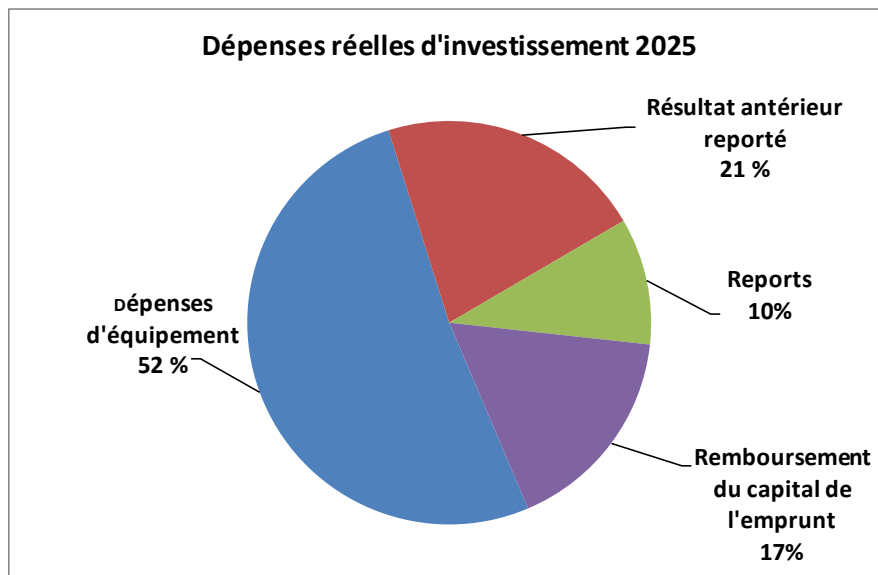
- Une diminution des produits issus de la vente d'eau (-194 K€) malgré l'augmentation de 2 % des tarifs décidé par le conseil communautaire en date du 13 février. L'année 2023 et 2024 ont enregistré des rattrapages de facturation qui ne figureront pas sur l'année 2025.
- Mise en place au 1^{er} janvier 2025 de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau qui sera davantage liée à la performance des réseaux (cf. délibération 2025-18 du 13 février 2025).

4. Le programme d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2025 s'élèvent à 7,7 M€ dont 1,6 M€ de reprise du résultat de 2024 et 782 K€ de reports.

La majorité de ces dépenses est consacrée à l'achat d'équipements destinés à l'amélioration du réseau et aux services rendus aux usagers (4,7 M€ reports compris). Les crédits restants sont consacrés au remboursement du capital de la dette (1,3 M€).

	BP 2024	BP 2025	Evolution	
Dépenses d'équipement	3 888 500 €	3 968 000 €	79 500 €	2,04%
Résultat antérieur reporté	- €	1 650 842 €	1 650 842 €	NC
Reports	- €	782 048,36 €	782 048,36 €	NC
Remboursement du capital de l'emprunt	1 140 000 €	1 300 000 €	160 000 €	14,04%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 028 500 €	7 700 890,57 €	2 672 391 €	53,14%



Les principales dépenses d'équipement sont retracées dans le tableau suivant :

Dépenses d'équipement	BP 2025
Amélioration du réseau	2 664 000 €
Installation technique travaux neufs	1 293 000 €
Matériels et travaux entretien réseau	671 000 €
Matériels et travaux branchements	500 000 €
Matériels et travaux sectorisation	105 000 €
Etudes réseau	50 000 €
Investigation et contrôle réseau	45 000 €
Maintenance	484 000 €
Travaux divers sites	268 000 €
Véhicules + équipement fourgon	136 000 €
Travaux automatismes et équipement électronique	80 000 €
Optimisation des ressources	401 000 €
Forage d'essai	250 000 €
Protection des captages	76 000 €
Etudes et diagnostics	60 000 €
Création de peizomètres	15 000 €
Projets du service	168 000 €
Travaux UPEP	168 000 €
Divers	131 000 €
Etudes diverses	107 000 €
Clés électroniques + logiciels	12 000 €
Matériels, mobiliers et petits équipements	12 000 €
Comptage et facturation	120 000 €
Acaht compteurs + modules radios	120 000 €
TOTAL	3 968 000 €

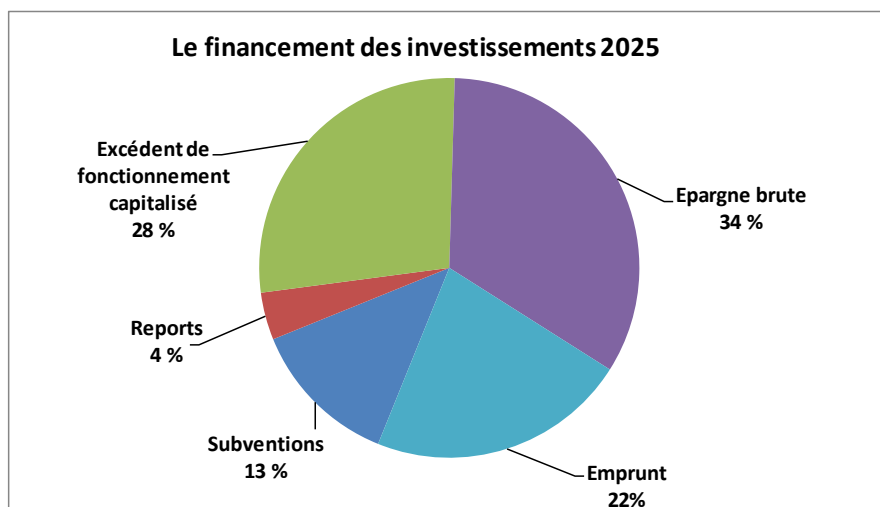
Les dépenses d'équipement prévues correspondent :

- À la poursuite de l'amélioration du réseau avec notamment le renouvellement des réseaux d'eau potable sur plusieurs communes de l'agglomération pour un montant de 2,6 M€.
- À différents travaux de maintenance pour 484 K€.
- À l'optimisation des ressources en eau pour 401 K€.
- À différents projets du service pour 168 K€ dont des travaux sur les différentes UPEP.
- Des achats liés au comptage et à la facturation pour 120 K€.

5. Le financement du programme d'investissement

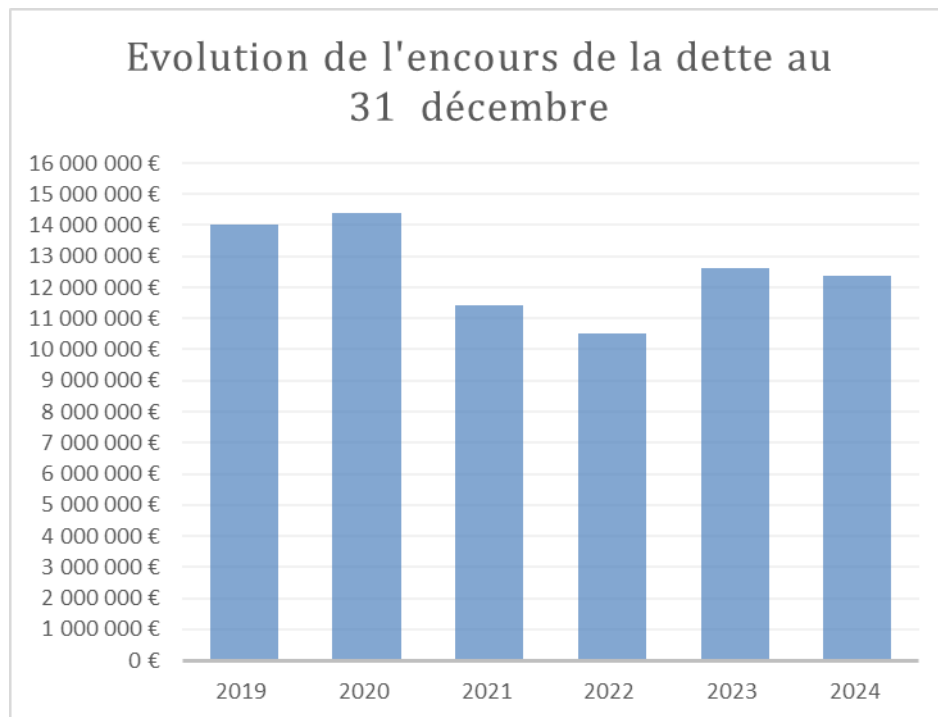
	BP 2024	BP 2025	Evolution	
Subventions d'investissement	300 000 €	982 207 €	682 207 €	227,40%
Reports	- €	311 170 €	311 170 €	NC
Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	2 121 720,57 €	2 121 721 €	NC
Epargne brute	1 862 027 €	2 582 310,64 €	720 284 €	38,68%
Emprunt	2 866 473 €	1 703 482,36 €	-1 162 991 €	-40,57%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5 028 500 €	7 700 891 €	2 672 391 €	53,14%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 028 500 €	7 700 891 €	2 672 391 €	53,14%

Les dépenses d'équipement prévues au budget primitif 2025 sont en partie financées par un recours à de nouveaux emprunts (1,7 M€).



6. L'encours de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 déc.	14 011 445 €	14 386 816 €	11 409 494 €	10 532 048 €	12 605 557 €	12 354 709 €



L'encours de la dette au 31 décembre 2024 est de 12.354.709 €, soit en baisse de 250 K€ par rapport à l'année précédente.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement n'est pas assujéti à la TVA. Les inscriptions budgétaires sont donc exprimées en TTC.

1. L'équilibre général

L'équilibre du budget annexe de l'Assainissement s'établit à 24,3 millions d'euros.

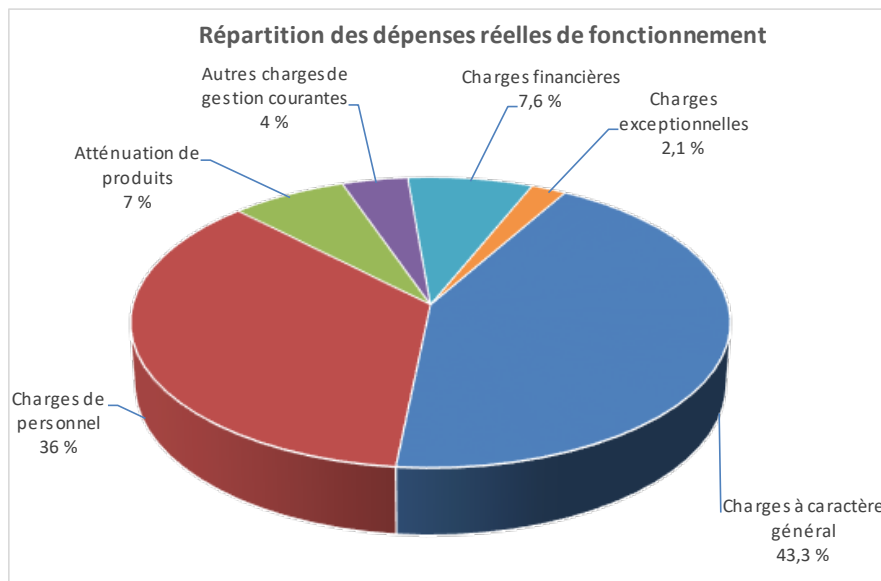
	BP 2024	BP 2025	ECART	%
Charges à caractère général	4 174 600 €	4 288 500 €	113 900 €	2,73%
<i>Participation budget principal</i>	670 000 €	705 000 €	35 000 €	5,22%
<i>Transport et traitement des boues</i>	525 000 €	700 000 €	175 000 €	33,33%
<i>Fluides stations et réseaux</i>	1 698 600 €	1 627 000 €	-71 600 €	-4,22%
<i>SPANC</i>	35 000 €	30 000 €	-5 000 €	-14,29%
<i>Autres charges</i>	1 246 000 €	1 226 500 €	-19 500 €	-1,57%
Charges de personnel	3 389 360 €	3 564 460 €	175 100 €	5,17%
<i>Dont remboursement personnel eau</i>	570 000 €	650 000 €	80 000 €	14,04%
Autres charges de gestion courantes	416 949 €	395 848 €	-21 101 €	-5,06%
Redevance pour modernisation des réseaux	650 000 €	695 000 €	45 000 €	6,92%
Charges financières	770 000 €	750 000 €	-20 000 €	-2,60%
Charges exceptionnelles, diverses et imprévues	256 000 €	211 000 €	-45 000 €	-17,58%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	9 656 909 €	9 904 808 €	247 899 €	2,57%
Recettes de gestion des services	12 030 000 €	12 046 250 €	16 250 €	0,14%
<i>Dont Redevance assainissement</i>	9 550 000 €	9 558 000 €	8 000 €	0,08%
<i>Dont redevance pour modernisation du réseaux</i>	650 000 €	0 €	-650 000 €	-100,00%
<i>Dont redevance performance des réseaux</i>	0 €	650 000 €	650 000 €	NC
<i>Dont Part fixe</i>	1 000 000 €	1 080 000 €	80 000 €	8,00%
<i>Dont Branchement, raccordements et contrôles</i>	368 000 €	345 000 €	-23 000 €	-6,25%
<i>Dont remboursement personnel eau</i>	400 000 €	370 000 €	-30 000 €	-7,50%
<i>Dont autres prestations de service</i>	31 000 €	43 250 €	12 250 €	39,52%
SPANC	31 000 €	38 550 €	7 550 €	24,35%
Subventions et primes d'épuration	200 000 €	0 €	-200 000 €	-100,00%
Autres produits de gestion courante	35 010 €	28 010 €	-7 000 €	-19,99%
Atténuation de charges	500 €	500 €	0 €	0,00%
Produits financiers et exceptionnels	70 000 €	0 €	-70 000 €	-100,00%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	12 366 510 €	12 113 310 €	-253 200 €	-2,05%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	712 625,15 €	712 625,15 €	NC
EPARGNE BRUTE	2 709 601 €	2 921 127,15 €	211 526 €	7,81%
Amortissement du capital de la dette	1 850 000 €	2 200 000 €	350 000 €	18,92%
EPARGNE NETTE	859 601 €	721 127,15 €	-138 474 €	-16,11%

Le maintien de l'épargne brute et de l'épargne nette est permis par l'intégration du résultat de fonctionnement 2024. Les prévisions de recettes intègrent la hausse modérée de 4% des tarifs du m3 d'assainissement au 1^{er} mars 2024 approuvée lors de la délibération 2025-10 du 13 février dernier.

2. Les dépenses d'exploitation

Il est proposé d'arrêter le montant des dépenses d'exploitation à 13,7 M€. Il se décompose de la manière suivante :

- Des charges réelles de fonctionnement pour 9,9 M€.
- Des amortissements pour un montant de 3,6 M€.
- Un virement à la section d'investissement de 229 K€.



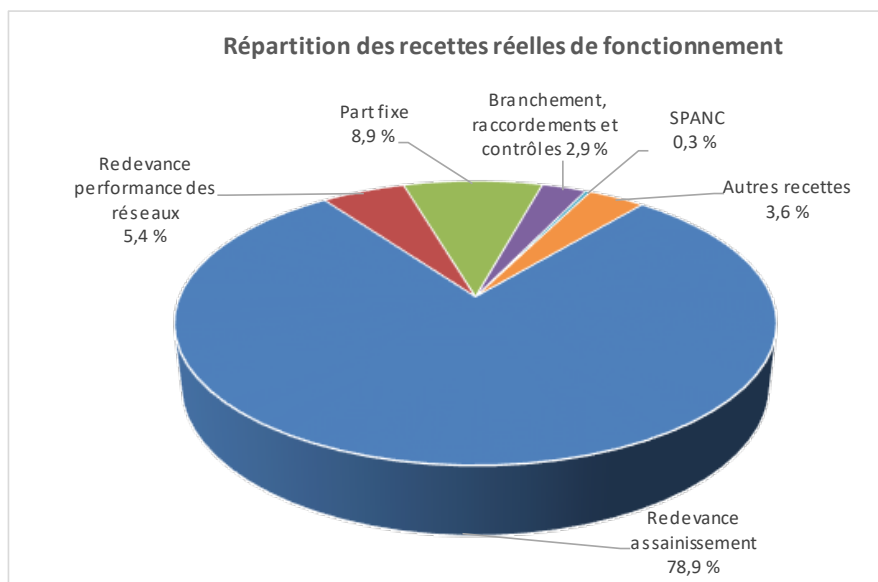
Les principales évolutions sont les suivantes :

- Hausse des frais de transport et de traitement des boues (+ 175 K€)
- Baisse des dépenses d'énergie (- 71 K€) qui restent tout de même à un niveau très largement supérieur à 2022.
- Hausse des charges de personnel (+ 175 K€)
- Diminution de la participation au SMGPAP (- 21 K€).

3. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont estimées à 13,7 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 12,1 M€.
- Les opérations d'ordre pour un montant de 958 K€.
- L'intégration du résultat de fonctionnement de 2024 pour 712 K€.



Les principales recettes :

	BP 2024	BP 2025
Redevances assainissement collectif	9 550 000 €	9 558 000 €
Part fixe assainissement	1 000 000 €	1 080 000 €
Redevance pour modernisation du réseau	650 000 €	0 €
Redevance performance des réseaux	0 €	650 000 €
Subventions et primes d'épuration	200 000 €	0 €
Produits exceptionnels	70 000 €	0 €
Autres recettes de fonctionnement	896 510 €	825 310 €

Les faits marquants sont :

- Une stagnation des produits issus de la redevance assainissement collectif malgré l'augmentation de 4 % des tarifs décidé par le conseil communautaire en date du 13 février. Comme pour le budget de l'eau, le montant 2024 bénéficiait d'un rattrapage de facturation.
- La fin (comme sur le budget Eau) du remboursement de la TICFE (- 70 K€ de produits exceptionnels)
- Mise en place au 1^{er} janvier 2025 de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau qui sera davantage basée sur la performance des réseaux d'assainissement.
- Cette réforme acte également la disparition des primes d'épuration (- 200 K€) qui contribue à la dégradation du résultat de fonctionnement.

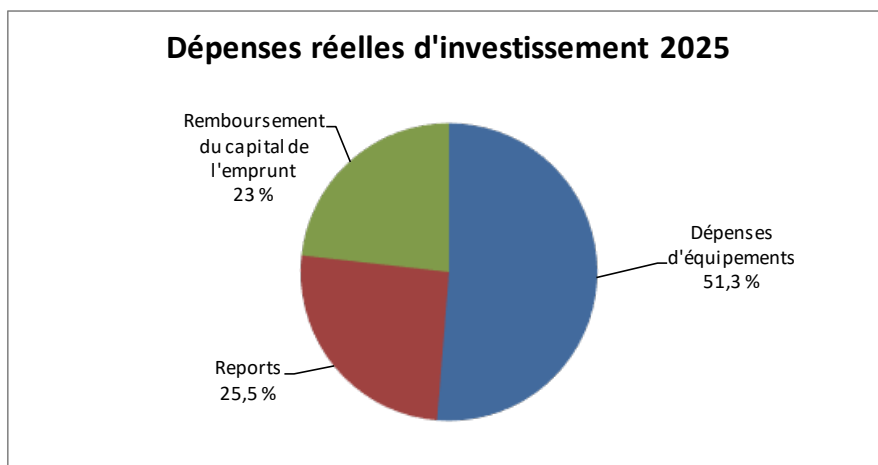
4. Le programme d'investissement

En 2025, les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif s'élèvent à 9,4 M€ dont 2,4 M€ de reports.

La moitié de ces dépenses seront consacrées à l'amélioration du réseau et du service rendu aux usagers (4,8 M€).

	BP 2024	BP 2025	Evolution	
Dépenses d'équipements	4 600 800 €	4 859 000 €	258 200 €	5,61%
Reports	- €	2 415 847,09 €	2 415 847 €	NC
Remboursement du capital de l'emprunt	1 850 000 €	2 200 000 €	350 000 €	18,92%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 450 800 €	9 474 847,09 €	3 024 047 €	46,88%

Dépenses réelles d'investissement 2025



Les grands axes des opérations d'équipement 2025 :

Dépenses d'équipement		BP 2025
Réseau		2 386 000 €
Extension réseaux		996 000 €
Renouvellement réseaux		502 000 €
Travaux branchement		500 000 €
Achat et mise à niveau des tampons d'égouts		180 000 €
travaux divers		100 000 €
Contrôles et investigations des réseaux		55 000 €
Matériels réseau		35 000 €
études diverses		18 000 €
STEP		1 325 000 €
Travaux STEP Belfort		800 000 €
Matériels de traitement		220 000 €
Travaux autres sites		200 000 €
Travaux collecteurs sud Savoureuse		100 000 €
Etudes diverses		5 000 €
Divers		867 000 €
Véhicules dont engins spécialisés		705 000 €
Travaux automatismes et équipement électronique		140 000 €
Matériels, mobiliers et petits équipements		22 000 €
Eaux claires parasites		255 000 €
Diagnostics schémas directeurs		235 000 €
ECP Bavilliers		10 000 €
Etude secteur Strolz		10 000 €
Etudes et logiciels		26 000 €
Mise à jour des plans de réseau et mission SPS		26 000 €
TOTAL		4 859 000 €

Les principales dépenses portent sur :

- Les travaux sur les réseaux pour 2,3 M€ dont des travaux de renouvellement des conduites d'eaux usées, d'extension des réseaux et des travaux de branchement chez des particuliers.
- Les travaux sur les STEP pour 1,3 M€ dont 800 K€ pour des travaux sur la STEP de Belfort

- L'acquisition de véhicules (dont un véhicule hydrocureur) pour 705 K€.
- La poursuite de la réduction des eaux claires parasites pour 255 K€.

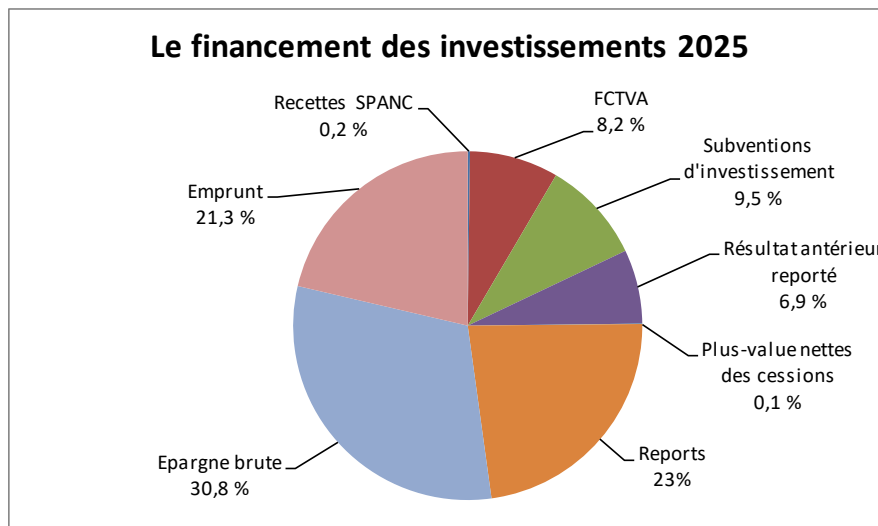
5. Le financement du programme d'investissement

	BP 2024	BP 2025	Evolution	
Recettes SPANC	20 000 €	20 000 €	0 €	0,00%
FCTVA	416 000 €	780 000 €	364 000 €	87,50%
Subventions d'investissement	720 046 €	900 000 €	179 954 €	24,99%
Résultat antérieur reporté	- €	651 027,14 €	651 027 €	NC
Plus-value nettes des cessions	- €	3 235,72 €	3 236 €	NC
Reports (dont emprunt)	- €	2 176 690 €	2 176 690 €	NC
Epargne brute	2 709 601 €	2 921 127,15 €	211 526 €	7,81%
Emprunt	2 585 153 €	2 022 767,08 €	-562 386 €	-21,75%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	6 450 800 €	9 474 847,09 €	3 024 047 €	46,88%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	6 450 800 €	9 474 847,09 €	3 024 047 €	46,88%

Le financement du programme d'investissement 2025, nécessite un recours à un emprunt de 2 M€.

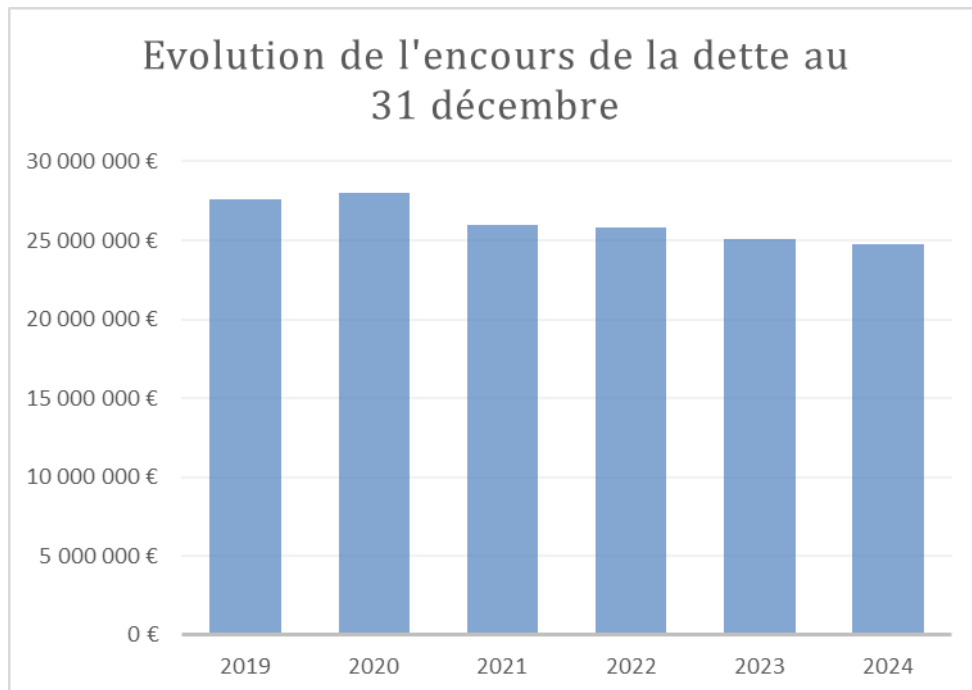
Cette ressource est complétée par :

- Des recettes reportées pour 2,1 M€.
- La reprise du résultat de 2024 pour 651 K€.
- Un FCTVA en hausse de 364 K€.
- Des subventions en hausse de 179 K€.



6. L'encours de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	27 609 909 €	28 024 858 €	26 009 244 €	25 786 271 €	25 076 011 €	24 781 190 €



L'encours de la dette au 31 décembre 2024 est de 24.781.190 M€ en baisse par rapport à l'année précédente (- 295 K€).